

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-239 du 3 septembre 2008 modifiant la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique

NOR : *SJSM0830871S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2007-02 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de lire « M. Carle (Paul) », lire « M. Paul (Carle) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 3 septembre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT